



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

ARRÊTÉ

portant nomination au comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination au comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les articles 2 et 4 de l'arrêté du 6 janvier 2023 susvisé - **6. Au titre du syndicat national des lycées et collèges (SNALC)** - sont modifiés comme suit :

6. Au titre du syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (SNALC)

Fait à Paris, le 24 JAN. 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
et par délégation
le directeur général des ressources humaines

Boris MELMOUX-EUDE